

avait des préventions, et qui ont d'autres griefs; que leur cas soit étudié et réglé une fois pour toutes, qu'on nomme à cette fin un fonctionnaire et un personnel spéciaux.

Qu'on fixe une limite de temps, sans tarder, à tous ceux qui attendent qu'on statue sur leurs droits. La commission et les hospices s'occuperont de ceux qui n'auraient pu se conformer à la limite. Revision de l'échelle des pensions à raison d'infirmités cachées. Fixation de la pension mensuelle minima à \$30 (c'est ce qui arrivera éventuellement, pourquoi pas maintenant?). Vérification rigoureuse des indemnités d'hospitalisation à toutes les catégories de patients (très important). Qu'on accorde la préférence aux vétérans pour les traitements aux dents, aux yeux, aux pieds, etc., nécessités par l'âge, les privations et l'affaiblissement: on l'accorde aux écoliers, aux aubains, aux matelots et aux Indiens (voir la Loi des narcotiques). Que les bureaux d'Ottawa montrent plus de considération aux postulants de Hull.

Abrogation de l'ordonnance forçant les vétérans assistés à rembourser l'Etat (on n'en demande pas tant des autres assistés, ni des pensionnaires des camps, —je le signale à l'administration). Que les demandes en suspens depuis plus d'un an soient accordées en vertu de l'article 73.

Constitution immédiate de comités d'enquête sur tous les services du ministère, qui présenteraient des rapports hebdomadaires au ministre en personne. Ils auraient carte blanche, et n'auraient à craindre ou à ménager personne. S'il est impossible de comprimer les dépenses d'administration, que du moins celle-ci fonctionne bien. Le rapport annuel se répète d'année en année,—on accorde trop de subsides aux mêmes. Les frais de transport, d'usure de matériel, etc., sont trop considérables. Il y a trop de rouages administratifs; il y a des années que l'affaire de tous les anciens combattants devrait être réglée.

Que la revue de la fête de l'armistice ressemble à une cérémonie plutôt qu'à un déploiement flamboyant. Que les survivants de la guerre se rendent au cénotaphe avec leurs parents âgés. Que seuls prennent part à la revue les corps militaires et la jeunesse de l'endroit.

Répartition plus équitable des recettes provenant de la vente des coquelicots et des autres fonds. Malgré la mort de nombreux vétérans et la diminution du nombre de leurs parents, le personnel et les dépenses de l'administration ne font que croître. (Question personnelle.)